

Covid-19 : Mesures d'accompagnement

Chère Anderlechtoise, Cher Anderlechtois,

Vous le savez, le Conseil national de Sécurité a décidé ce mardi qu'en plus des restrictions d'accès aux commerces, les déplacements et les rassemblements seraient sévèrement limités. Ces mesures visent à ralentir la propagation de l'épidémie afin que la capacité d'accueil de nos hôpitaux ne soit jamais dépassée et permette toujours de soigner les patients les plus touchés.

Au niveau des autorités communales, depuis le début de l'épidémie, un groupe de crise placé sous ma présidence suit au quotidien l'évolution de la situation et prend toutes les mesures qui s'imposent pour en accompagner les effets.

Les prochaines semaines vont être cruciales. Nous devons collectivement combattre un ennemi invisible mais dangereux. J'en appelle à votre sens des responsabilités en vous invitant à rester chez vous et à ne sortir qu'en cas d'absolue nécessité. Il faut prendre soin de vous et des autres !

Bien sûr, ce n'est pas toujours simple et tout le monde n'a pas la possibilité d'avoir de l'aide ou de disposer de l'information nécessaire.

- Pour toute question liée aux mesures prises pour se protéger du coronavirus :
 - info@anderlecht.brussels
 - 02/558.08.00 (du lundi au vendredi de 8h à 16h)
 - www.anderlecht.be
 - Facebook : 1070 Anderlecht
- En cas de confinement ou de difficultés dans la vie quotidienne pour les personnes isolées ou les plus fragiles :

02/559.71.01

(du lundi au vendredi de 9h à 16h)

N'hésitez pas à communiquer ce numéro aux personnes isolées dans votre voisinage.

En ces moments difficiles, nos pensées vont aux malades et à leurs familles. Je salue aussi le courage du personnel soignant et de secours dont l'engagement en première ligne est primordial. Je pense également aux agents publics qui, malgré les risques, continuent à assurer les services essentiels à la population. Je les en remercie au nom de tous les Anderlechtois.

Ensemble, nous traverserons cette crise !

Le bourgmestre ff, Fabrice CUMPS